

**COMMUNIQUE DE PRESSE**

**ENNAKL AUTOMOBILES**

**Siège Social** : Zone Industrielle La Charguia II-BP 129-1080-Tunis

**APPEL A CANDIDATURE POUR UN POSTE D'ADMINISTRATEUR  
REPRESENTANT LES INVESTISSEURS MINORITAIRES TUNISIENS**

**1- Objet :**

La Société Ennakl Automobiles s'est engagée en 2010, lors de l'introduction de ses actions à la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis, à réserver deux sièges au sein de son conseil d'administration au profit des détenteurs d'actions acquises dans le cadre de l'opération, dont un poste d'administrateur représentant les investisseurs minoritaires tunisiens et un poste d'administrateur représentant des investisseurs minoritaires marocains. A cet effet, Ennakl Automobiles invite par le présent avis les candidats intéressés à participer à cet appel à candidatures pour l'élection d'un représentant des investisseurs minoritaires tunisiens.

**2- Participation :**

Les candidats éligibles à ce poste doivent remplir les conditions suivantes :

- Ne pas être parmi les anciens actionnaires détenant des actions avant l'introduction en bourse.
- Ne pas faire partie du personnel ou du réseau de distribution de la société Ennakl Automobiles.
- Ne pas être dirigeant (PDG, DG, DGA, Administrateur, Gérant), dans une société concurrente, opérant dans le secteur des concessions automobiles.

**3- Composition du dossier de candidature :**

Les candidats intéressés doivent présenter un dossier comportant les documents suivants :

- Une demande de candidature au nom de l'Administrateur Judiciaire de la Société Ennakl Automobiles.
- Une copie de la CIN et une copie du registre de commerce pour les personnes morales.

- Une déclaration sur l'honneur de ne pas être dans une situation d'incompatibilité ou d'interdiction au sens des dispositions de l'article 193 du Code des Sociétés Commerciales.
- Un pouvoir dument signé par la personne morale actionnaire à représenter.
- Pour les actionnaires d'Ennakl Automobiles, une attestation du nombre d'actions détenues par le candidat lui-même ou par la personne morale qu'il représente est requise. Cette attestation doit être délivrée par l'intermédiaire agréé administrateur chez lequel les titres sont inscrits en compte, ou par l'intermédiaire agréé mandaté.
- Le CV détaillé.

#### **4- Date limite de dépôt de candidatures**

- Les candidatures doivent être présentées dans une enveloppe fermée libellée au nom de Monsieur l'Administrateur Judiciaire d'Ennakl Automobiles portant la mention « Appel à candidature pour le poste d'administrateur représentant les investisseurs minoritaires tunisiens » et parvenir par lettre recommandée avec accusé de réception ou par rapide poste au Bureau d'Ordre Central au siège d'Ennakl Automobiles, ZI Charguia II BP 129- 1080 Tunis, Tunisie, au plus tard le 31/05/2012 (le cachet de la poste fait foi).
- La date et le lieu de la séance électorale des représentants des investisseurs minoritaires tunisiens seront portés à la connaissance des actionnaires par publication dans le bulletin du Conseil du Marché Financier et dans deux quotidiens l'un en français et l'autre en arabe.
- La liste des candidats, accompagnée des dossiers des candidatures, sera mise à la disposition des actionnaires avant la tenue de la séance électorale.
- Les candidatures seront soumises au vote lors de la séance ci-dessus indiquée.
- Les actionnaires majoritaires et anciens s'abstiendront de voter.
- La désignation du représentant des investisseurs minoritaires tunisiens ainsi élu sera entérinée par l'Assemblée Générale Ordinaire.